# JARDINS de MAISONS D'ECRIVAINS
# La dimension patrimoniale : protection, conservation, restauration

Fig. 1. « Petit bois » du domaine de Nohant, Nohant (Indre). Cliché Françoise Cranga, 2016.

**Un état des lieux disparate**

Si l'on considère le corpus des jardins des demeures d'écrivains, il importe de proposer une définition du jardin qui sache au plus près s'accorder à la dimension historique des lieux. Celle-ci est impulsée par la *Charte de Florence* adoptée en 1982 à l'initiative d'ICOMOS (Conseil international des monuments et des sites), et qui énonce les postulats suivants : « Art. 1. Un jardin historique est une composition architecturale et végétale qui, du point de vue de l'histoire ou de l'art, présente un intérêt public. Comme tel, il est considéré comme un monument. Art. 2. Le jardin historique est une composition d'architecture dont le matériau est principalement végétal donc vivant, et comme tel périssable et renouvelable. Son aspect résulte ainsi d'un perpétuel équilibre entre le mouvement cyclique des saisons, du développement et du dépérissement de la nature, et la volonté d'art et d'artifice qui tend à en pérenniser l'état. Art. 3. En tant que monument le jardin historique doit être sauvegardé. »
Dans ce texte référentiel, la problématique des jardins historiques semble clairement établie. Toutefois, dans les attendus de la protection au titre des monuments historiques – protection juridique, rappelons-le –, la dimension de « lieu de mémoire » semble prendre le pas sur les considérations précédentes et révèle à quel point l'on peine à appréhender ces espaces de vie attachés à une personnalité ; soit que celle-ci les ait conçus, soit qu'elle les ait habités, soit qu'elle en ait fait le cadre de son œuvre littéraire ou poétique. Ce qui permet de mettre en lumière le lien fondamentalement anthropologique qui existe entre un jardin et son « jardinier », et pour ce qui est des jardins d'écrivains, cette dimension est prééminente **(Fig. 2)**.

Fig. 2. Maison-Musée Frédéric Mistral, Maillane (Bouches-du-Rhône). Le jardin attenant, créé par le poète, a été replanté au début du XXI$^{e}$ siècle. Cliché Yves Cranga, 2012.

En se référant à la base *Mérimée* qui recense les monuments historiques de la France, on prend la mesure du faible nombre de jardins qui sont explicitement protégés en tant que tels. **[Cf. annexe 1]**. Ce document accentue le caractère disparate d'un corpus matériel et spirituel mêlant « espaces incidents » (concernés par les abords d'un monument), « espaces de transition » (entre bâti et paysage), « espaces tracés » (cônes de vues). Et cet indéterminisme marqué d'une approximation spatiale et géographique, est semble-t'il le lot de très nombreux énoncés de protection **(Fig. 3)**.

Fig. 3. Centre François Mauriac, domaine de Malagar, Saint-Maixant (Gironde). L'alignement emblématique de cyprès et de pins parasols, planté par l'écrivain, a été protégé dès 1991. Cliché Y. Cranga, 2016.

## 1) Le jardin en tant qu'objet patrimonial

Longtemps omise dans les arrêtés de protection de monuments, l'entité jardin s 'imposera tardivement et concomitamment à la réflexion sur la notion et le terme-même de « patrimoine », à la toute fin des années 70. Le jardin participera en outre de cet élargissement des « formes patrimoniales » opéré dans les années 80 ; moment où un acteur éminent du patrimoine prophétisait : « Tout n'est pas patrimoine, mais tout peut le devenir » (Michel Melot). Et comme pour mieux conjurer cette longue absence, les jardins ont alors accédé en masse au corpus des monuments historiques, suscitant même la création d'une instance au sein de la Commission supérieure des monuments historiques. Aujourd'hui, 2437 parcs et jardins sont protégés au titre des monuments historiques (inscrits ou classés) ; ce qui est malgré tout relativement peu en regard du total des monuments historiques avoisinant quant à lui les 44 000.
Qu'en était-il auparavant ? Et bien, les parcs et jardins se contentaient d'une prise en compte en quelque sorte « par défaut ». Pourtant, les historiens et historiographes du jardin s'appliquaient depuis plusieurs années déjà à révéler un art à part entière et abouti mais dont l'apparente fragilité de ses composantes désignait le caractère éphémère et périssable. Des esprits éclairés se sont alors attelés à une réhabilitation longue et constructive, révélant qu'un jardin pouvait se concevoir de multiples manières. Ils ont corrigé par là-même les errements d'une histoire séquentielle qui

professait doctement que les périodes de l'histoire de l'art des jardins s'étaient succédées sans superposition aucune, et dans des aires géographiques docilement circonscrites.
Même si beaucoup reste encore à découvrir en ce domaine, certaines évidences sont maintenant admises et intégrées à la réflexion qui conduit à une prise en compte patrimoniale raisonnée et méthodique. Mais, à l'instar de l'architecture, il reste encore à affirmer une évolutivité et une adaptabilité sujettes aux modes, faisant qu'un jardin ne peut se réclamer d'un état natif dans lequel il se serait miraculeusement maintenu. Organisme vivant, rappelons-le, il est soumis aux temporalités naturelles de l'existence : naissance, croissance, dépérissement, et cela n'est pas sans incidence en terme de protection patrimoniale.

Fig. 4. Maison de Paul Bourget dite Le Plantier de Costebelle, Hyères (Var). Le parc botanique, ainsi que son patrimoine végétal historique et remarquable, ne sont pas protégés au titre des monuments historiques. Cliché Y. Cranga, 2013.

La protection d'un jardin pose clairement la question de savoir ce que l'on protège, et les éléments constitutifs apparents ne sont pas toujours suffisants pour rendre intelligible ce que l'on entend concrètement préserver. Si l'on mentionne les parterres, les allées, les bassins, les fabriques, le végétal sera quant à lui  plus rarement énoncé même s'il participe concrètement de l'architecture du jardin **(Fig. 4)**. Pourtant, tout est dans l'écriture du jardin, et le végétal peut avoir un rôle structurant que l'on ne peut méconnaître **(Fig. 5-6)**. N'ayant toutefois pas la consistance de la pierre, il impose de composer dès son implantation avec l'inéluctable de son remplacement ou de sa régénération futurs.

Mais il est une dimension plus difficile encore à appréhender et qui est celle du sous-sol ; c'est-à-dire tout ce qui en effet est sédimenté dans des strates successives et que l'archéologie des jardins s'est donnée pour mission d'investiguer, au risque assumé de compliquer parfois les options de conservation ou de restauration. Par sondage, par prospection géophysique ou par visualisation aérienne, l'archéologie a néanmoins significativement renforcé l'arsenal des moyens d'investigation et permis une nouvelle approche de l'histoire des jardins.

Fig. 5-6. Château de la Brède, La Brède (Gironde). Les travaux de restauration entrepris vers 2010, suite à la découverte de différents plans, ont concerné le parc régulier – tapis vert, bosquet de la charmille, parcours d'allées en étoile – commandité par Montesquieu au XVIII$^{e}$ siècle. Clichés F. Cranga, 2016.

## 2) Le jardin, monde vivant confronté au paradoxe de sa conservation

La raison d'être de la protection d'un jardin oblige à sa nécessaire conservation, et là encore, les évidences sont battues en brèche. On l'a vu pour ce qui touche au végétal, et même si pour les parties bâties, les pratiques sont largement acquises et maîtrisées, l'articulation entre le bâti et le végétal ouvre un espace conséquent où peuvent s'installer de dommageables distorsions d'échelles où la perception des lieux s'en trouve faussée.
Un outil est donc apparu sous le vocable de « plan de gestion », inspiré d'une pratique appliquée déjà aux domaines forestiers. Il ambitionne d'établir un programme précis de renouvellement raisonné des espèces végétales ou dispositifs qui leur sont liés. Dûment codifié, il est une sorte de schéma directeur qui présidera aux destinées du jardin à une échelle de temps précise. Etabli par des équipes pluridisciplinaires, il vise en premier lieu à établir un constat réaliste de la situation du jardin, à poser un diagnostic (végétaux, sols), et à quantifier enfin avec précision les moyens nécessaires (matériels et humains) à mettre en œuvre ; le tout intégré à un calendrier fixant non moins précisément les différentes séquences et durées de ces interventions.
Pendant avoué de la « conservation préventive » appliquée au bâti et surtout aux objets mobiliers, il est l'outil graduellement mis en place et encouragé par le Ministère de la Culture avec plus ou moins d'audience selon les régions **(Fig. 7)**. Retenons qu'il porte clairement l'ambition de retarder au maximum l'opération lourde de restauration, voire de la prévenir.

Fig . 7. Château de Bussy-Rabutin, Bussy-le-Grand (Côte-d'Or). La dernière restauration du parc et des jardins par Frédéric Didier dans les années 90 s'était attachée à retrouver l'esprit des XVII$^{e}$ et XVIII$^{e}$ siècles. Les extérieurs s'inscrivent actuellement dans le cadre d'une gestion éco-responsable. Cliché Y. Cranga, 2017.

## 3) Le jardin confronté à l'inéluctable de sa restauration

Lorsque la reprise et la conduite d'un jardin aura pu se faire de manière douce et progressive, tout ira pour le mieux mais, dans certains cas extrêmes – mutation, destruction, tempête, etc –, la question de la restauration peut se révéler inéluctable.
Concernant ce moment critique et traumatisant, l'on notera que beaucoup de restaurations auront été accompagnées de leur lot de débats et contestations. Pour avoir suivi un certain nombre de ces réhabilitations, je me rangerai au nombre des sceptiques, et même si la *Charte de Florence* tente là-encore de rationaliser cette approche extrême, force est de constater qu'elle aura souvent été très diversement et librement réinterprétée – voire tout bonnement contournée. Elle stipule en effet : « Art. 15. Toute restauration et à plus forte raison toute restitution d'un jardin historique ne sera entreprise qu'après une étude approfondie allant de la fouille à la collecte de tous les documents concernant le jardin concerné et les jardins analogues, susceptible d'assurer le caractère scientifique de l'intervention. Avant toute exécution, cette étude devra aboutir à un projet qui sera soumis à un examen et à un accord collégial. Art. 16. L'intervention de restauration doit respecter l'évolution du jardin concerné. En principe, elle ne saurait privilégier une époque aux dépens d'une autre sauf si la dégradation ou le dépérissement de certaines parties peuvent exceptionnellement être l'occasion d'une restitution fondée sur des vestiges ou une documentation irrécusable. Pourront être plus particulièrement l'objet d'une restitution éventuelle les parties du jardin les plus proches d'un édifice afin de faire ressortir leur cohérence. Art. 17. Lorsqu'un jardin a totalement disparu ou qu'on ne possède que des éléments conjecturaux de ses états successifs, on ne saurait alors entreprendre une restitution relevant de la notion de jardin historique. L'ouvrage qui s'inspirerait dans ce cas des formes traditionnelles sur l'emplacement d'un ancien jardin, ou là où aucun jardin n'aurait préalablement existé, relèverait alors des notions d'évocation ou de création, excluant toute qualification de jardin historique. »
En regard de ces quelques remarques que nous avons mentionnées, pourrons-nous encore considérer la restauration d'un jardin comme défendable ? La réponse étant certes contenue dans la question, interrogeons-nous brièvement sur les raisons qui militent en ce sens. Tout d'abord, on l'a vu, un jardin est rarement demeuré dans son état natif et si tant est que ce fût le cas, devrait-on pour autant le restituer servilement ? Première question donc que celle de la restitution.
Autre approche : le syncrétisme. Le jardin se prête merveilleusement à cet exercice et ce n'est nullement irrespectueux à l'encontre de son créateur que de placer nos pas dans les siens en y ajoutant un regard nouveau imprégné de l'époque contemporaine qui acte de la réception et de la perception des lieux.
Autre caractéristique fondamentale et assumée plus qu'on ne le croit ordinairement, le jardin est palimpseste obligé. Fruit naturel d'une sédimentation – physique comme intellectuelle – , le jardin empile différents états dont chacun d'entre-eux est redevable des strates antérieures, et ce sont les études de ces trois dernières décennies qui le démontrent. A l'instar de l'architecture, on n'aura eu de cesse de réutiliser, réapproprier, modifier, amender, en se fondant souvent sur les mêmes matériaux de base, avec un traitement « à l'économie » conduisant à l'obtention de véritables millefeuilles dont on peine parfois à mesurer la stratification exacte.
En conséquence, la restauration d'un jardin est légitime si l'on sait ménager une place à l'époque à laquelle on se situe. Et, dans le cas des jardins historiques, tout repose sur la connaissance que l'on acquiert par les documents – documents d'archives, témoignages –, l'observation de l'existant ou du subsistant, l'investigation du sol qui supporte le jardin. A partir de telles connaissances, solides, emmagasinées et minutieusement analysées, tout devient alors possible. En résultera un subtil mélange de création assumée sur fondement d'une histoire tout entière contenue dans les profondeurs du jardin, qui le sous-tend et le motive à cet endroit défini et selon cette forme précise **(Fig. 8-9)**.

Fig. 8. Domaine de Nohant, Nohant (Indre). La réhabilitation du verger exprime la philosophie de la romancière à l'égard de la nature : un développement sauvage à peine domestiqué par l'homme. Cliché Y. Cranga, 2016.

Fig. 9. Maison natale de Colette, Saint-Sauveur-en-Puisaye (Yonne). Il s'est agi, par une restitution, de chercher à recréer l'image d'un paradis perdu. Cliché F. Cranga, 2017.

Le jardin est donc un patrimoine vivant confinant parfois à la dimension immatérielle. Mais il est, plus encore, dans le cas des jardins d'écrivains, une intention manifeste de témoigner d'une œuvre et d'une inspiration. Il est ce dessein qu'un personnage associe étroitement à son œuvre, voire la prolonge **(Fig. 10)**. Egalement « jardin de papier », il s'épanouit dans les pages d'une vie dédiée à la littérature, et les mots ou l'image littéraire s'en font le vecteur attitré. Il peut également être le témoin attentif et muet de la gestation d'une œuvre littéraire ou artistique et, dans certains cas, demeurer totalement indifférent à cette effervescence intellectuelle.
Pour nous qui appréhendons ces espaces complexes qui nous parviennent par delà l'existence des hommes et femmes de lettres, il nous incombe de questionner l'Histoire. Et même si les valeurs sûres que sont les modèles français ou anglais sont régulièrement convoquées, des paysagistes de talent sont à l'oeuvre pour nous montrer quelque-chose de possible, quitte à transgresser certaines règles qui président à la prise en compte patrimoniale. Tournons les yeux vers l'innovation garante d'un formidable élan de liberté : l'idée même de jardin l'impose. « Le jardin est le seul espace que l'homme s'offre à lui-même pour y inscrire ses rêves » (Gilles Clément).

Yves Cranga
Mars 2019

Fig. 10. Villa Arnaga, Cambo-les-Bains (Pyrénées-Atlantiques). Le « rêve » d'Edmond Rostand est protégé en totalité depuis 2016. Cliché F. Cranga, 2012.

**DOCUMENT ANNEXE**

*Etabli à partir du corpus de la base Mérimée du Ministère de la Culture, ce qui suit est une sélection d'exemples mettant en lumière la diversité des approches concernant la protection de parcs et jardins d'écrivains. Tous ces exemples, à l'exception de* Fontana Rosa, *appartiennent à la Fédération des Maisons d'écrivains.* **(Fig. 11 et 12)**

Fig. 11. Un patrimoine « incorrect » : le *mur des Fastes* du jardin de la maison de Charles Maurras, Martigues (Bouches-du-Rhône). Cliché F. Cranga, 2009.
Fig. 12. Un patrimoine en attente : le buste de Cervantès à Fontana Rosa, le *Jardin des Romanciers*, Menton (Alpes-Maritimes). Cliché Y. Cranga, 2010.

**1 - Auvergne-Rhône-Alpes**

**Les Charmettes, Chambéry (Savoie)**

Lieu de mémoire immortalisé par Jean Jacques Rousseau (1712-1778), lors d'un bref séjour de 1736 à 1742 dans une maison rustique au cœur du vallon des Charmettes

Protection du lieu entreprise dès le début du XX$^{e}$ siècle : achat par la ville de Chambéry de la maison et des terrains avoisinants

10/03/1905 : classement MH (maison)

« Clos Jean-Jacques Rousseau » : environ 1 ha, circonscrit autour de la maison, aménagé dans l'esprit du XVIII$^{e}$ siècle (création en 1992 d'un jardin botanique, d'un verger et d'une vigne conservatoires, et d'un rucher autour de la maison)

6/09/1933 : site classé (vallon des Charmettes). Il y a préservation d'un paysage remarquable, identifié comme patrimoine naturel national.

**La Bâtie d'Urfé, Saint-Etienne-le-Molard (Loire)**

Château forézien Renaissance, commandité par Claude d'Urfé au XVI$^{e}$ siècle, au cœur d'un paysage source d'inspiration de l'*Astrée* pour Honoré d'Urfé (1567-1625)

Ensemble ruiné acquis par la *Diana* (Soc. hist. et archéo. du Forez) en 1909

25/10/1912 : classement MH (château). Le jardin sera dorénavant considéré protégé en même temps que le château.

2e moitié du XX$^{e}$ siècle : campagnes de restaurations successives, recherches archéologiques (1993-1998), aboutissant à une reconstitution progressive du bâti, des décors et des jardins

**Château de Ferney, Ferney-Voltaire (Ain)**

Le domaine de Ferney, dans le pays de Gex, a été la résidence de Voltaire (1694-1778) de 1758 à 1778.

XVIII$^{e}$ siècle : aménagements du parc par Voltaire (mise en scène paysagère sur les monts du Jura

et la chaîne des Alpes ; aménagement du potager, du verger, de la vigne et de la carpière ; aménagement du jardin régulier avec pièce d'eau et allée de charmilles)
XIX$^{e}$ siècle : réaménagements (entrée d'honneur, parc à l'anglaise, statuaire, palmarium, orangerie ; clôture du domaine)
13/12/1958 : classement MH (la maison de maître ; la chapelle ; l'allée d'accès au château plantée d'arbres ; le parc tel qu'il est délimité par les anciens murs)
1999 : acquisition par l'Etat
2015-2018 : importante campagne de restauration par le Centre des monuments nationaux, privilégiant l'évolution historique

**2 – Bourgogne-Franche-Comté**

**Château de Saint-Point, Saint-Point (Saône et Loire)**
1820 : le domaine échoit à titre de dot à Alphonse de Lamartine (1790-1869) qui, avec son épouse d'origine anglaise, restaure le bâti dans le style gothique anglais et aménage un parc à l'anglaise.
27/09/1972 : classement MH (cabinet de travail et salon, chambre à coucher du 1er étage)
26/01/1989 : classement MH (façades et toitures, salle à manger XVIII$^{e}$, grand salon néo-gothique)
26/01/1989 : inscription MH (bâtiments annexes, escalier en vis, vestiges des remparts)
Le parc n'est pas protégé au titre des monuments historiques.

**Domaine de Bussy-Rabutin (Côte-d'Or)**
Château féodal transformé au XVII$^{e}$ siècle par Roger de Bussy Rabutin (1618-1693)
Jardins réaménagés au XVIII$^{e}$ siècle ; domaine remodelé au XIX$^{e}$ siècle (restauration des jardins en 1818 ; replantation des arbres, clôture du parc)
1862 : classement du château par liste de 1862
1919 : propriété de l'Etat, gérée par le CMN
1989-1993 : nouvelle restauration des jardins (aménagement d'un parc suivant un plan du XVIII$^{e}$ siècle ; réaménagement du jardin français dans l'esprit XVII$^{e}$ initié par Roger de Rabutin)
29/03/2005 : classement MH (le château ; les parties bâties et non bâties du domaine)
Label jardin remarquable

**Maison natale de Colette, Saint-Sauveur-en-Puisaye (Yonne)**
Demeure de l'enfance et de l'adolescence de Colette (1873-1954), de 1873 à 1891. La romancière obtiendra en usufruit ce « paradis perdu » de 1925 à 1954.
2006 : mise en vente d'un lieu « en déshérence »
8/06/2011 : inscription MH (la maison en totalité ; les communs en totalité ; les jardins d'en haut, d'en bas, d'en face en totalité ; les cours des communs en totalité ; les murs et les grilles fermant la propriété en totalité)
Septembre 2011 : achat par l'association « La maison de Colette »
Restauration « à l'identique » des intérieurs et restitution des trois jardins en vue de l'ouverture au public en 2015
Label jardin remarquable

**3 – Bretagne**

**Château de Combourg, Combourg (Ille-et-Vilaine)**
Souvenir d'enfance, « mémoire d'outre-tombe » pour Chateaubriand (1768-1848), la forteresse médiévale est ruinée à la Révolution.
XIX$^{e}$ siècle : reconstruction néo-gothique du château ; parc dessiné dans le goût anglais par les frères Bülher
15/12/1926 : inscription MH (château)
27/06/1945 : site classé (château, parc, abords)
2/08/1966 : classement (façades et toitures, salle des gardes, vestibule)
Le parc n'est pas protégé au titre des monuments historiques.

**4 – Centre-Val de Loire**
**Domaine de Nohant, Nohant (Indre) (Fig. 13-14)**
En 1793, la fille naturelle du Maréchal de Saxe achète la demeure, plante un parc et aménage le jardin. George Sand (1804-1876), sa petite fille, réinvestit les lieux à partir de 1821, jusqu'en 1876.
Propriété d'Etat depuis 1952, effective en 1961 à la mort de la dernière héritière, gérée par le CMN
22/12/1952 : classement MH (château et ensemble du domaine avec son jardin, son cimetière, ses dépendances et les 2 prés)
Cette protection induit une réflexion doctrinale ininterrompue en matière de restauration et de réhabilitation d'un jardin d'écrivain.
Label jardin remarquable

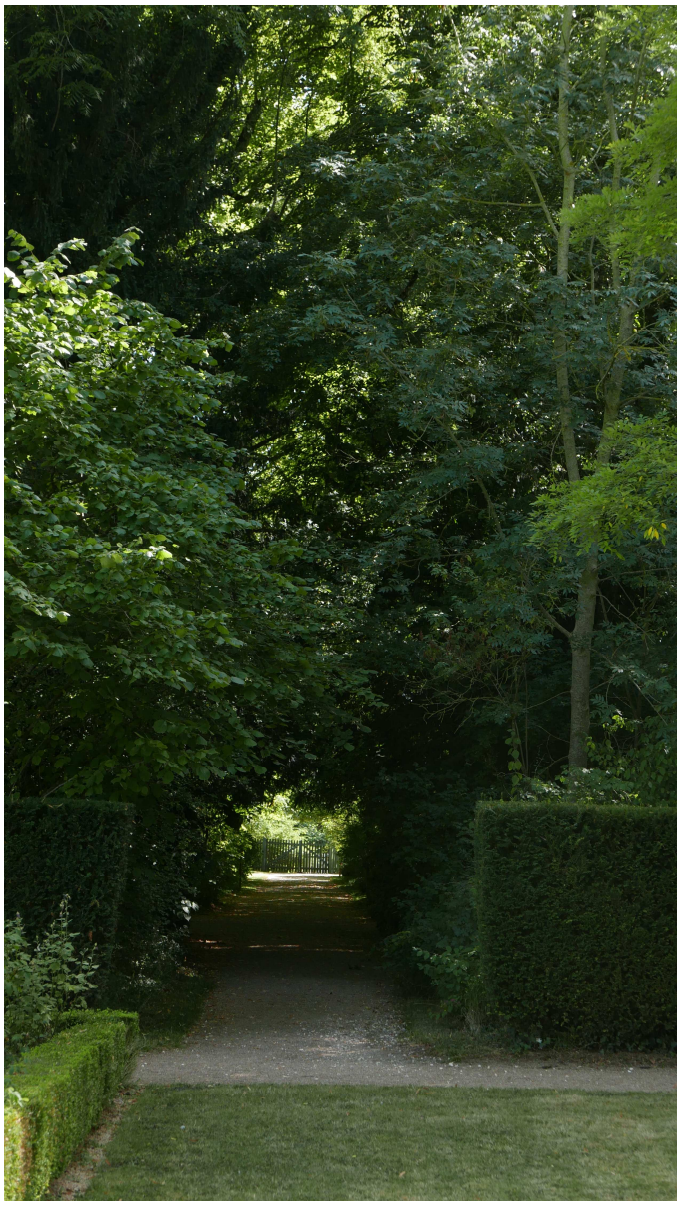

Fig. 13 et 14. Verger découvert et parc boisé du domaine de Nohant, Nohant (Indre). Clichés Y. Cranga, 2016.

**Château de Talcy, Talcy (Loir-et-Cher)**
Château Renaissance, à la fois « Château des Muses » de Ronsard et d'Agrippa d'Aubigné et « maison des champs » d'un domaine agricole
4/08/1908 : classement MH (château)
1933 : propriété de l'Etat, gérée par le CMN
1996 : début de la réhabilitation des jardins réguliers clos et création d'un verger-conservatoire
27/10/2004 : inscription MH (garenne et allée d'accès)
29/03/2005 : classement MH (parties bâties et non bâties avec les jardins clos y compris le vivier, le grilles, le bois, l'allée plantée, les murs de clôture)

**Château de Bignon, Le Bignon-Mirabeau (Loiret)**
Château reconstruit au XIX$^{e}$ siècle, entouré de jardins redessinés par Henri Duchêne puis réinvestis par Patrice de la Tour du Pin (1911-1975)
2010 : recréation des jardins (parcours « *theopoétique du végétal* » reflet symbolique de l'oeuvre de l'écrivain)
Cette maison d'écrivain entourée d'un jardin littéraire, est sans protection au titre des monuments historiques.

**5 – Ile-de-France**
**La Vallée aux Loups, Chatenay-Malabry (Hauts-de-Seine)**
Chateaubriand (1768-1848), occupant des lieux de 1807 à 1817, aménage la maison en ermitage de style troubadour et transforme le verger en parc – une fabrique XVIII$^{e}$ devenant la *Tour de Velléda.*
2/10/1939 : site classé
31/01/1964 : inscription MH (parties du bâti)
1967 : vente au département de la Seine
24/01/1978 : classement MH (façades et toitures, escalier intérieur ; Tour de Velléda, parc)
1987 : achat par le Conseil départemental qui finance un domaine départemental et une vallée culturelle
Label jardin remarquable (parc boisé, arboretum, Ile Verte)

**Château de Monte Cristo, Le Port-Marly (Yvelines)**
1846 : château de style néo-renaissance construit par Alexandre Dumas (1802-1870), dans un parc aménagé à l'anglaise, avec le « Château d'If » (fabrique-cabinet de travail de style néo-gothique), des grottes, bassins, cascades et rocailles
1848 : revente du domaine
1970 : sauvetage par un syndicat intercommunal (intervention d'Alain Decaux, mécénat du roi du Maroc Hassan II)
13/02/1975 : classement MH (façades et toitures, salon mauresque, Château d'If et pont)
3/11/1987 : inscription MH (parc, portail d'entrée et pavillon, fabriques, cascades, fontaine)
5/07/2016 : classement MH (domaine en totalité)
La ruine inéluctable du domaine justifie le chantier de restauration lancé par la Fondation du Patrimoine en 2015.

**Le Moulin de Villeneuve, Saint-Arnoult-en-Yvelines (Yvelines)**
Ancien moulin à eau, résidence campagnarde à partir de 1904
1951 : achat par Elsa Triolet (1896-1970) et Louis Aragon (1897-1982). Elsa dessine le plan du parc et tous les éléments (allées, pelouses, bois...).
1970 : décès d'Elsa dans le parc au sein duquel elle est enterrée
1976 : legs à l'Etat
1982 : décès de Louis Aragon. Il est enterré aux côtés d'Elsa.
1990-1994 : travaux de restauration du moulin et de replantation du parc
15/02/2017 : inscription MH (façades et toitures sur cour de l'aile d'habitation de l'ancien moulin ;

tombeau et cône de vision reliant le tombeau aux façades susdites et toitures)

**6 – Normandie**

**Château du Tertre, Serigny (Orne)**

Château XVII$^{e}$ remis en état par Roger Martin du Gard (1881-1958) à partir de 1925

Parc XVII$^{e}$, remodelé au début du XIX$^{e}$ siècle avec prolongation par un parc à l'anglaise d'inspiration maçonnique, puis mis en valeur par l'intervention continue de l'écrivain de 1926 à 1940

16/05/1979 : classement MH (façades et toitures du château)

5/02/1997 : inscription MH (façades et toitures des communs, grille d'entrée et piliers)

3/03/1997 : classement MH (le parc avec l'ensemble de ses aménagements paysagers (jardins, allées, avenues d'accès, terrasse, bois, parcours des eaux, hydraulique, fabriques en totalité, statuaire)

**7 – Nouvelle Aquitaine**

**Château de Hautefort, Hautefort (Dordogne)**

A l'origine forteresse médiévale liée au troubadour Bertran de Born, le château ruiné est restauré à partir de 1929 par le baron et la baronne de Bastard qui reconstituent les jardins français.

31/10/1958 : classement MH (château)

31/12/1967 : classement MH (terrasses et jardins)

1968 : destruction du château incendié, reconstruit à nouveau par la baronne de Bastard

Label jardin remarquable

**Maison de Pierre Loti, Rochefort (Charente-Maritime) (Fig. 15)**

Demeure familiale transformée par Pierre Loti (1850-1922) de 1884 à 1926 en une œuvre fantasmatique, singulière et personnelle

1969 : cession à la commune de Rochefort qui la transforme en musée municipal

7/05/1990 : classement MH (ensemble des bâtiments sur rue, maison saintongeaise, décors, jardin, cour)

Un état de mise en péril décrété, suite aux aménagements de l'écrivain et à l'ouverture au public de 1973 à 2012, précède un projet de réhabilitation générale des lieux.

Fig. 15. Un aspect de la cour-jardin, ultime étape d'un monde imaginaire, Maison Pierre Loti, Rochefort (Charente-Maritime). Cliché Y. Cranga, 2018.

**Château de la Brède, La Brède (Gironde)**

Château fort au XIV$^{e}$ siècle, réaménagé en style gothique au XIX$^{e}$ siècle, au cœur d'un domaine habité et géré par Montesquieu (1689-1755) toute sa vie, et au sein duquel il crée un jardin régulier inspiré de Dézallier d'Argenville, puis un jardin anglais paysager
7/05/2008 : classement MH (parties bâties et non bâties en totalité), justifiant la gestion continue du domaine
2010 : début des travaux de recréation du parc régulier

**Domaine de Malagar, Saint-Maixant (Gironde) (Fig. 16)**
Domaine lié à François Mauriac (1885-1970) qui en hérite en 1927 et y passe tous les étés jusqu'à sa mort en 1970
L'écrivain laisse son empreinte : taille de la charmille pour ouvrir le paysage et la terrasse, plantation en 1937 d'un alignement de cyprès et de pins parasols ainsi que d'une allée de peupliers.
1985 : legs à l'Etat avec gestion du Conseil régional d'Aquitaine
1/08/1991 : inscription MH (jardin et allée de cyprès)
12/12/1996 : classement MH (propriété avec chais, puits, pavillon, pigeonnier)
2002 : restauration de l'allée de cyprès
1/02/2013 : classement MH (totalité du domaine bâti et non bâti, comprenant les bâtiments, les jardins, la prairie nord et l'allée de peupliers, l'alignement de cyprès et de pins parasols, le bois de pins)

Fig. 16. Domaine de Malagar, Saint Maixant (Gironde). Cliché F. Cranga, 2016.

**Villa Arnaga, Cambo-les-Bains (Pyrénées-Atlantiques)**
Domaine occupé par Edmond Rostand (1868-1918) de 1906 à 1918
L'écrivain fait construire la villa de style néo-basque et dessine les jardins (jardins français à l'est, parc à l'anglaise à l'ouest).
1942 : site classé
1960-61 : achat par la municipalité
3/02/1995 : classement MH (villa, façades et toitures de la conciergerie, façades et toitures du moulin, jardins, bosquets, orangerie)

2012 : début de la restauration du parc et des jardins
24/03/2014 : inscription MH (écuries et dépendance, ancienne basse-cour, serres froide et chaude)
13/05/2016 : classement MH (le domaine en totalité, parties bâties et non bâties)
Label jardin remarquable

**8 – Occitanie**

**Château du Cayla, Andillac (Tarn)**

Gentilhommière tarnaise, lieu de résidence et d'inspiration des écrivains romantiques Maurice de Guérin (1810-1839) et Eugénie de Guérin (1805-1848)
28/01/1946 : site classé en tant que paysage littéraire
Il n'existe aucune protection au titre des monuments historiques de cet « espace-reliquaire », dont la mise en valeur consiste en un parcours littéraire dans un parc paysager de 27 ha.

**9 – Provence-Alpes-Côte d'Azur**

**Maison Mistral, Maillane (Bouches-du-Rhône)**

Maison construite par Frédéric Mistral (1830-1914) qui l'habite de 1875 à 1914, crée le jardin et lègue l'ensemble à la commune par testament de 1907
La maison devient musée à la mort de sa veuve en 1943.
10/11/1930 : classement MH (la maison ainsi que son jardin et toutes ses dépendances)
2004 : réhabilitation du jardin, recomposition et mise en place d'un parcours poétique

**Bastide du Chemin du Paradis, Martigues (Bouches-du-Rhône)**

Bastide provençale habitée par Charles Maurras (1868-1952) qui dessine et fait planter un jardin symbolique
2/09/1975 : inscription MH (façades et toitures de la bastide)
La non protection du jardin au titre des monuments historiques s'accorde à la valeur patrimoniale « incorrecte » du lieu.

**Le Plantier de Costebelle, Hyères (Var)**

1857 : construction de la villa néo-palladienne des Palmiers par la duchesse de Prailly qui complante un parc d'essences exotiques
1896 : le Plantier de Costebelle est acquis par Paul Bourget (1852-1935) qui l'habite jusqu'en 1935.
26/12/1976 : inscription MH (façades et toitures de la maison d'habitation)
Le parc botanique d'acclimatation n'est pas protégé au titre des monuments historiques.
Label jardin remarquable

**Fontana Rosa, Menton (Alpes Maritimes)**

1922 : achat par le valencien Blasco Ibanez (1867-1928) de la Villa Emilia
L'écrivain l'occupe jusqu'en 1928 et créée un jardin littéraire, le « Jardin des Romanciers ».
1970 : cession du domaine à la ville
1974 : lotissement de la partie supérieure du jardin
1985 : démolition de la villa
21/08/1990 : classement MH (ensemble du domaine avec bâtiments, fabriques, grottes, rocailles, statuaire, fontaine et pièces d'eau)
1993 : début de la réhabilitation du jardin

**Le Bayle Vert, Grans (Bouches du Rhône)**

Mas de la Crau, domaine d'exploitation agricole, lieu d'écriture et source d'inspiration du poète Max-Philippe Delavouët, tout au long de sa vie de 1920 à 1990
1/03/1996 : inscription MH (le mas, y compris les bâtiments agricoles ainsi que les terres environnantes)

**Le Paraïs, Manosque (Alpes-de-Haute-Provence) (Fig. 17)**

Cadre quotidien de Jean Giono (1895-1970), à partir de 1929 (date de l'achat du domaine) jusqu'en 1970
Les jardins sont aménagés par l'écrivain.
1/03/1996 : inscription MH (maison avec jardin, impasse conduisant à la maison et parcelles de l'autre côté du canal)

**Villa Samten Dzong, Digne-les-Bains (Alpes-de-Haute-Provence) (Fig. 18)**
Propriété occupée par l'exploratrice orientaliste Alexandra David-Néel (1868-1969) de 1928 à 1969
1969 : legs à la ville de Digne
17/06/1996 : inscription MH (maison et parc)
Campagne de restauration en cours pour les 50 ans du décès de l'écrivaine

Fig. 17-18. Un buste, une stèle... marqueurs de mémoire dans les propriétés de Jean Giono et Alexandra David-Néel, Manosque et Digne-les-Bains (Alpes-de-Haute-Provence). Clichés F. Cranga, 2017-2018.

**L'Harmas, Sérignan-du-Comtat (Vaucluse) (Fig. 19)**
Domaine provençal occupé par le naturaliste et entomologiste Jean-Henri Fabre (1823-1915) de 1879 à 1915
1922 : propriété du Muséum national d'histoire naturelle qui gère un jardin conservatoire des espèces plantées par Fabre et ses successeurs
26/01/1998 : classement MH (*l'Harmas* y compris le jardin, le portail d'entrée et les murs de clôture)
Label jardin remarquable

Fig. 19. Le mas où vécut Jean-Henri Fabre, Sérignan-du-Comtat (Vaucluse). Cliché Y. Cranga, 2011.